

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sandra Dallaire

<https://www.cadre21.org/membres/d8dd75df65cce9ac2d7b6b36>

Date d'obtention : 2023-10-20 15:15:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Étape 1: Il faut, en premier lieu, rencontrer la personne qui vient dénoncer la situation. Que ce soit un ami ou la personne elle-même qui a envoyé la photo. Il faut enclencher le protocole SEXTO et remplir la grille d'évaluation (amorce, nature, intention, étendue). En tant qu'intervenant, il ne faut pas porter de jugement et être rassurant. La grille d'évaluation va me permettre de déterminer la nature des images, les jeunes qui sont impliquées et les circonstances entourant l'événement.

S'il s'agit d'un parent qui vient dénoncer une situation, il faut le référer le parent au service de police car ce n'est pas un cas où l'on peut appliquer le protocole. Nous devons agir conformément avec les directives de notre établissement pour offrir l'aide et le soutien au jeune, au besoin.

Étape 2: Rencontrer les autres personnes impliquées de façon individuel. Que ce soit les amis, autres élèves ou la personne elle-même qui a envoyé la photo. Il faut enclencher le protocole SEXTO et remplir la grille d'évaluation. à cette étape, la grille va servir à vérifier de l'information et avoir des témoins.

Étape 3: À la lumière des informations, s'il s'agit d'une intention impulsive. Je vais rencontrer le jeune investigateur et remplir la grille d'évaluation avec lui. S'il n'y a pas de pornographie juvénile, je vais traiter le dossier conformément aux politiques de l'établissement scolaire et arrêter la propagation de l'image afin de préserver l'intégrité physique et psychologique du jeune. Par contre, si nous avons des informations qui indique de l'investigateur a des photos suspectes, il faut confisquer le cellulaire et en aucun cas les regarder. Il faut contacter le service de police qui va prendre en charge la suite de l'intervention. Si le jeune refuse de collaborer, je contacte le service de police qui va prendre en charge la suite de l'intervention.

S'il s'agit d'une intention malveillante, je rencontre le jeune pour confisquer son cellulaire, je ne remplis pas la grille d'évaluation avec lui. Je lui explique la situation en lui disant que j'ai des informations fiables qui indique qu'il y a des images correspondant à la pornographie juvénile dans son cellulaire. Je contacte le service de police qui va prendre en charge la suite de l'intervention.

Donc étape 1: parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime

Étape 2 : Évaluer l'incident (poser des questions, être réconfortants) et remplir la grille d'évaluation.

Étape 3: Vérifier l'information, demander s'il y a d'autres personnes impliqués ou des témoins.

Compléter la grille avec ces personnes. Parler aux autres jeunes individuellement. Rétablir la vie privée de la jeune victime et ne pas parler de l'incident avec d'autres élèves.

Étape 4: Selon les informations recueillies, s'il s'agit d'une intention impulsive. Je parle au jeune pour avoir

sa version de faits et je protège l'identité des autres jeunes qui ont fourni les informations. Je remplis avec lui la grille d'évaluation de l'incident et je confisque le cellulaire si nécessaire. Par contre, si à tout moment en cours d'intervention, l'information recueillie laisse croire que les activités sont de nature malveillante, j'informe immédiatement le service de police qui prendra en charge la suite de l'intervention.

S'il s'agit d'une intention malveillante, je rencontre le jeune pour confisquer son cellulaire, je ne remplis pas la grille d'évaluation avec lui. Je lui explique la situation en lui disant que j'ai des informations fiables qui indiquent qu'il y a des images correspondant à la pornographie juvénile dans son cellulaire. Je contacte le service de police qui va prendre en charge la suite de l'intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

La grille d'évaluation sert à amasser et vérifier de l'information afin d'avoir des détails sur l'événement. Elle permet d'avoir des témoins.

Le premier répondant est l'intervenant de l'école, mais il pourrait être une autre personne de confiance (enseignant, direction). Cette personne va diriger l'élève vers l'intervenant qui a reçu la formation SEXTO.

Ces 3 mises en situations, nous guident et nous préparent au cas où nous aurions à faire face à des situations similaires.

Mise en situation 1: Le premier répondant est l'intervenant de l'école. C'est une situation où un fille envoie une photo d'elle les seins nus à son chum. Il n'y a pas de malveillance, pas de partage de photo. 2 versions dans cette mise en scène: Si William collabore, on confisque le cellulaire et on remplit la grille. S'il ne collabore pas, on contacte le service de police.

Situation 2: Méghan envoie une photo à un autre élève de 15 ans. Il rencontre Méghan, il remplit la grille et ensuite, on rencontre William. Comme tout le monde collabore et qu'il n'y a pas de pornographie juvénile. Il traite le dossier conformément aux politiques de l'établissement scolaire et arrête la propagation de l'image.

Vu que 2 jours plus tard, elle revient voir l'intervenant pour lui dire qu'elle a envoyé une photo d'elle, les seins nus, à un homme de 19 ans. On déclenche un nouveau protocole SEXTO. L'intervenant ne doit pas prendre connaissance du contenu de la photo même si Méghan insiste.

Mise en situation 3: Le père de Nicolas vient à l'école pour informer l'intervenant du contenu du cellulaire de son fils. Il souhaite que l'intervenant agisse auprès de son fils. L'intervenant explique qu'il doit aller au service de police car ce n'est pas un cas où l'on peut appliquer le protocole. Il doit agir conformément avec les directives de notre établissement et il peut offrir l'aide et le soutien à Nicolas, au besoin. Suite à une discussion entre le père et le fils. Nicolas décide d'aller voir l'intervenant car il ne veut pas aller à la police. Même si l'intervenant a déjà intervenu avec Nicolas l'an dernier car il avait partagé des images intimes, l'intervenant déclenche un protocole SEXTO en remplissant la grille d'évaluation puisque cela aide à guider la suite de l'intervention. Nicolas informe à l'intervenant que Keven a mis la main sur les photos de Nicolas l'an dernier où on le voit complètement nu et qui se livre à des attouchements. Depuis, la semaine dernière, Keven le menace de publier sur les réseaux sociaux les

photos s'il ne lui donne pas 100\$. Aussi, Nicolas l'informe que Arianne sa meilleure amie a reçu une photo de lui sur une application de messagerie instantané et qu'elle l'a effacé immédiatement. Christelle a vu 2 photos que Kevin lui a montré dans l'autobus à partir du cellulaire de Keven. L'intervenant rencontre Arianne et Christelle individuellement pour vérifier l'information et compléter la grille. Les 2 filles corroborent la version de Nicolas. Arianne ajoute que d'autres élèves pourraient avoir reçu les photos, mais elle ne sait pas qui. Christelle mentionne que Keven veut se venger de Nicolas. Comme il s'agit d'une intention malveillante, il rencontre le jeune pour confisquer son cellulaire afin de stopper la propagation et protéger Nicolas dans son intégrité. Il ne fait pas remplir la grille d'évaluation à Keven. L'intervenant rencontre Keven et lui explique la situation en lui disant que qu'il a des informations fiables qui indiquent qu'il y a des images correspondant à la pornographie juvénile dans son cellulaire. L'intervenant contacte le service de police qui va prendre en charge la suite de l'intervention. Une semaine plus tard. Un journaliste local demande des informations à l'intervenant pour faire un article de sensibilisation. L'intervenant répond au journaliste, qu'il ne peut pas donner d'informations, mais qu'il va s'informer du responsable des communications de l'établissement et que quelqu'un communiquera avec lui.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode SEXTO est celle où l'on entre en contact avec le jeune instigateur surtout si c'est une intention malveillante. Il faut se servir des informations recueillies pour ne pas que l'élève réagisse négativement. De plus, il peut être délicat de confisquer l'appareil électronique du jeune (intention impulsive ou malveillante) puisque celui-ci pourrait facilement refuser.